

PREMIER MINISTRE
CHEF DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 84/436 du 7/05/84

portant nomination de Monsieur MOUANZA Albert
en qualité de Directeur Régional du Ministère
de l'Agriculture et de l'Elevage.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de l'article
47 de la Constitution ;

(/u le Décret n° 82/849 du 18 Janvier 1982, déterminant les attributions
des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 82/176 du 17 Février 1982, portant attributions et réor-
ganisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;

(/u le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979, portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980, portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret n° 80/644
susvisé ;

(/u le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983, portant nomination d'un Membre du
Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Monsieur MOUANZA Albert, Ingénieur des Travaux Agricoles de 2^e échelon,
est nommé Directeur Régional de l'Agriculture et de l'Elevage de la BOUENZA.

...../.....

ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 7 MAI 1984

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement.

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage.

Marius MOUAMBENGA.-

Le Ministre des Finances.

Itihi Ossetoumba LEROUNDZOU.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale.

Bernard COMBO-MATSIONA.-